



# APTS Mauricie-et- Centre-du-Québec



## Journal APTS - MCQ

### MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonne rentrée!

Un automne bien chargé s'annonce en vue. Au niveau local, la mise en place de la nouvelle convention, le développement du DSN (dossier santé numérique), une réorganisation dans le secteur jeunesse, une tournée des sites, la LMRSSST, bref beaucoup de dossiers d'envergures sont au menu.

Vous êtes intéressé·e·s d'en connaître plus et ça vous parle d'être bien informés? Nous sommes toujours à la recherche d'agent·e·s de liaison pour plusieurs secteurs. Vous pouvez contacter vos représentant·e·s de mandat pour signifier votre intérêt. Psssttt... vous pouvez aussi inviter le ou la collègue qui semble avoir « la tête de l'emploi » pour l'inciter à se dégourdir et nous contacter. Il y aura un conseil syndical avec les personnes agentes de liaison le 17 octobre prochain! Ces dernières participeront aussi à un dîner en virtuel tous les mois pour des informations et des réponses.

Au niveau national, le conseil général se réunira et devra prendre des orientations sur l'avenir de l'APTS. Plusieurs membres de l'exécutif local y seront présents. La fusion occasionnée par Santé Québec permet/impose de revisiter la structure de notre organisation, mais aussi l'offre de service. Soyez rassurés, l'équipe MCQ est bien représentée! Mme Bianca Hamel et M. Éric Pelletier siègent respectivement au comité de la structure nationale et de la structure locale. Plusieurs comités sont en travaux depuis le début de l'été et d'autres se mettront en place sous peu. D'ailleurs, une consultation auprès de votre équipe locale (exécutif, personnes déléguées, représentante nationale et personnes conseillères) se tiendra aussi au cours des prochaines semaines. Plusieurs appels directement aux membres ont été effectués. Si le sujet vous intéresse, sachez que nous irons à votre rencontre cet automne et serons à l'écoute afin de transmettre vos préoccupations et solutions.

Je vous souhaite un doux automne et au plaisir de se rencontrer!

Véronique Neth



# Mandat communication et mobilisation

Bonjour cher·chère·s membres,

Nous espérons que vous avez passé une belle période estivale et que vous avez profité de vos vacances afin de vous reposer et pour faire des activités qui vous font du bien.



Du côté de la mobilisation, bien que cela peut sembler tranquille l'été, notre équipe travaillait déjà sur plusieurs projets.

Du côté politique, l'automne s'annonce occupé avec le nouveau Plan Santé Québec de la CAQ. L'APTS nationale continue d'assurer une vigie sur le dossier et il est fort à parier que nous aurons des activités de mobilisation à ce sujet.

Au niveau local, nous avons prévu une tournée pour nos petits sites cet automne. Certains d'entre vous nous ont manifesté leur déception de ne pas avoir eu accès à la tournée poutine et queue de castor. Bien qu'il nous soit impossible de faire l'ensemble de nos 142 sites à chacune de nos tournées, nous vous avons écouté! Nous irons visiter plusieurs plus petits sites dans les prochaines semaines... avec des petites surprises.



De plus, avec la mise en vigueur de la nouvelle convention collective nationale, nous ferons une tournée sur plusieurs sites dont, entre autres, nos milieux hospitaliers afin d'aller vous rencontrer, répondre à vos questions et vous informer des nouveautés par rapport à cette nouvelle convention collective.



Nous sommes également en planification pour organiser des soirées 5 à 7 dans différentes villes de notre territoire afin d'échanger et de passer du bon temps avec vous.

Finalement, nous tenons à vous informer que nous avons reçu notre commande de lanières APTS que nous attendions avec impatience. Pour les personnes ayant passé une commande, elles partiront sous peu. Surveillez vos boîtes de courrier interne.



Pour obtenir toutes les informations en lien avec nos futures activités, nous vous invitons à rester à l'affût de nos communications à ce sujet :

- \* Via notre page Facebook : <https://www.facebook.com/syndicatMauricieCentreQuebec>
- \* Via notre compte Instagram : [aptsmcq](https://www.instagram.com/aptsmcq)
- \* Via le Flash-Mob disponible chaque mois via courriel ou notre LinkTr.ee : <https://linktr.ee/aptsmcq>

Vous ne recevez pas nos courriels?

Écrivez à : [mcq@aptsq.com](mailto:mcq@aptsq.com) pour en faire la demande!

Votre équipe communication et mobilisation  
Jennifer Rondeau, Vanessa Gosselin et Katherine Déziel-Garceau

## LES ANNÉES DE SERVICE

Il n'est pas toujours facile de s'y retrouver lorsque vient le temps de distinguer tous les termes utilisés par les ressources humaines.

### À quoi correspondent les années de service?

Indique depuis combien d'années vous êtes au service de l'employeur ou du réseau de la santé, et ce, depuis votre date d'embauche.

### Comment les calcule-t-on?



Les années de service, se calculent en année calendrier depuis la dernière date d'embauche. La seule chose qui compte est d'être à l'emploi sans égard au nombre d'heures travaillées, au titre d'emploi ou encore, la catégorie syndicale. Qu'une personne salariée ait travaillé à temps complet (TC), une journée par semaine ou qu'elle ait été en congé sans solde durant toute l'année, celle-ci accumule une année de service à chaque date anniversaire de son embauche.

### À quoi servent-elles?

Les années de service sont principalement utilisées pour calculer le quantum de vacances (nombre de jours alloués). Celles-ci doivent comprendre toutes les années de service accumulées dans le réseau de la santé et des services sociaux. Une personne comptant moins de 15 années de service a droit à 20 jours de vacances par année. À partir de la 15<sup>e</sup> année, elle bénéficie de 21 jours de vacances et par la suite, bénéficiera d'une journée supplémentaire jusqu'à atteindre 25 jours à la 19<sup>e</sup> année de service (clause 23.03 des dispositions nationales APTS). Il est à noter que le nombre d'années de service utilisé pour déterminer votre nombre de jours de vacances est celui au 30 avril de chaque année.

Les années de services sont également utilisées pour déterminer l'admissibilité à certaines dispositions de la convention collective, dont les congés sans solde (matière 12 des dispositions locales CIUSSS MCQ) ou le congé à traitement différé (article 27 DN). Finalement, les années de service réseau, soit l'addition de toutes les années travaillées dans le réseau de la santé lorsqu'une personne salariée a changé d'employeur, sont considérées pour l'admissibilité à la retraite sans pénalité (le fameux 35 ans de service).

### **RREGOP**

Dans le cas du RREGOP, il faut distinguer les années des services pour l'admissibilité qui sont en lien avec la date d'embauche et les années de service pour le cal-

cul de la rente (le 2 % par année) qui correspondent à la durée de cotisation faite pendant toute la carrière de la personne salariée et convertie en équivalent temps complet (ETC). Donc, une personne qui aura travaillé à temps partiel (TP) durant une partie de sa carrière pourrait avoir 35 années de services pour l'admissibilité à la retraite en fonction de sa date d'embauche, mais elle pourrait avoir cotisé pour seulement l'équivalent de 30 années pour le calcul de sa rente. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter la brochure de l'APTS sur le RREGOP : [Brochure Mieux comprendre le RREGOP](#)



Nous vous invitons à communiquer avec la personne qui représente votre mandat ou à l'adresse générale [mcq@aptsq.com](mailto:mcq@aptsq.com) pour toute question concernant vos conditions de travail.

## RQAP ET RÉTROACTIVITÉ SALARIALE

Voici la procédure qui est recommandée pour les personnes salariées en lien avec le RQAP et la rétroactivité salariale.

À la suite du paiement de la ou des rétroactions, la personne salariée doit demander un nouveau relevé d'emploi (relevé d'emploi amendé) à son employeur pour la ou les périodes de congé. Si l'employeur refuse de donner un relevé amendé, la personne salariée doit contacter son exécutif local au [mcq@aptsq.com](mailto:mcq@aptsq.com) ou sa personne conseillère syndicale afin d'entamer la procédure de grief.

Ensuite, la personne salariée doit communiquer par écrit avec le RQAP pour faire une demande de modification de prestations de la ou les périodes visées (il faut remettre le ou les nouveaux relevés d'emploi amendés).

Attendre la décision du RQAP :



- Si acceptée : le dossier est réglé à satisfaction.
- Si refusée : la personne salariée doit communiquer avec sa personne conseillère syndicale pour la demande de révision de la décision, la signature du mandat de représentation de l'APTS et la suite des autres étapes de la contestation du dossier.



Attention au délai de 90 jours pour contester la décision. Il faut s'assurer d'agir dans les délais!

# Résumé de vos mandats

## MANDAT 1

L'automne est déjà à nos portes et il s'annonce bien occupé. La nouvelle convention amène son lot de défis dans son actualisation. Malheureusement, pour plusieurs sujets nous avons beaucoup plus de questions pour l'employeur que celui-ci ne réussit à nous fournir de réponses. L'officialisation de la création de l'Agence Santé Québec approche également avec tous les chambardements que cela causera. Au niveau des relations de travail touchant plus spécifiquement le mandat 1, plusieurs changements au niveau de nos vis-à-vis RT ont retardé l'avancement de nos dossiers, mais nous gardons espoir de reprendre le rythme à l'automne. Malgré tout, nous demeurons disponibles et nous irons dans les différents sites pour prendre le pouls de vos équipes.



## MANDAT 2

Au mandat 2, nous travaillons sur trois gros dossiers actuellement. Premièrement, nous poursuivons nos discussions avec l'employeur en ce qui concerne la prime en CHSLD. En effet, nous souhaitons que les membres concernés puissent cumuler les heures effectuées auprès de la clientèle en CHSLD le plus rapidement possible et ainsi, obtenir la prime une fois les 750 heures travaillées. Si vous pensez être touchés par cette problématique et que vous ne nous avez pas déjà contactés à ce sujet, nous vous suggérons de le faire rapidement. Aucun autre avis ne vous sera envoyé!



Deuxièmement, nous serons en arbitrage pendant le mois de septembre afin de faire trancher une situation concernant la rotation des fins de semaine et la route de travail touchant le secteur du SAPA et de la liaison gériatrique de Victoriaville. Nous sommes impatients de connaître la décision qui sera rendue étant donné que celle-ci pourrait avoir des impacts sur d'autres secteurs.



Troisièmement, nous avons été informés que dans le secteur du SAD, les demandes d'aménagements d'horaires 4-32 étaient refusées d'emblée sans motifs valables. Les personnes salariées de ce secteur ont été interpellées au début du mois afin de nous aider à faire valoir leur droit. Si vous n'avez pas vu passer l'information et que vous êtes touchés par cette situation, veuillez contactez votre mandat respectif!

Nous tenons également à remercier Mme Valérie Laflamme pour son intérêt à représenter les membres de la déficience physique sur le comité CRDP de l'APTS nationale.



Stéphanie Nault, directrice par intérim  
Vanessa Gosselin, déléguée locale  
Marc-André Vincent, conseiller syndical

## MANDAT 3

Bonjour tout le monde, beaucoup de défis pour le moment dans le mandat 3 - imagerie médicale, en lien avec la structure de poste et l'octroi des tâches d'institutrice clinique. Nous espérons pouvoir avancer rapidement dans ces dossiers. Pour la portion laboratoire, nous reprenons les discussions avec l'employeur afin de faire avancer les différents dossiers, de surcharges, d'ergonomiques, etc., ainsi que les nombreuses réclamations.



Je tiens à souligner le départ de Mme France Giguère comme déléguée au syndicat, qui a décidé d'aller relever de nouveaux défis au CIUSSS MCQ. Merci pour ton beau travail et pour ton efficacité. Je souhaite également la bienvenue à Mme Monique Boulanger et lui souhaite le meilleur avec nous. Je salue votre engagement, le travail de déléguée syndicale n'est pas toujours aussi facile que nous pourrions nous l'imaginer dans un CIUSSS.



## MANDAT 4

La nouvelle convention collective amène de nombreux avantages pour les travailleur·euse·s du centre jeunesse comme la prime élargie de 10 % qui devrait apparaître sur vos paies le 5 octobre prochain ainsi que la rétroaction au 16 juin de cette prime, le remboursement maximal de 400 \$ des ordres professionnels et le rehaussement des primes de soir et fins de semaine.

Le mandat centre jeunesse vivra une réorganisation cet automne. Nous n'avons que très peu d'information à ce sujet présentement, mais nous vous tiendrons au courant. Si vous avez des questions, faites-nous-les parvenir, nous tenterons de vous trouver les réponses.



Nous sommes en discussion avec l'employeur concernant les difficultés encourues en lien avec le taux double en centre de réadaptation. Nous ferons tout en notre possible pour que toutes les unités soient prises en considération pour le taux double.

Nous recommencerons nos tournées automnales pour venir vous voir très bientôt, venez en grand nombre!

Mylène Côté, directrice  
Laura-Chantal Larue, déléguée  
Philippe Néron et Simon Fréchette, conseillers syndicaux

# Résumé de vos mandats (suite)

## MANDAT 5

Bon retour de vacances!

Votre directrice du mandat 5, Josianne Vachon, est officiellement de retour sur sa chaise de mandat et bien heureuse de pouvoir répondre à vos divers questionnements. Nous remercions Mme Monique Boulanger pour l'intérim fait pendant cette absence.

Merci!

Voici quelques sujets touchant les membres du mandat 5 et pour lesquels nous portons une attention particulière :

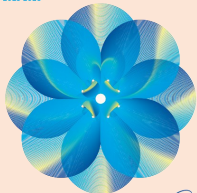
### **Processus de rehaussement d'heures pour les titulaires de postes à temps partiel**



L'APTS a signé une entente avec l'employeur, ayant pour objectif la stabilisation de la main-d'œuvre/rehaussement d'heures pour les titulaires de postes à temps partiel. Les titres d'emploi applicables sont :

2271 - cytologiste, 2586 - technicien·ne en travail social, 1652 - psychoéducateur·rice, 1230 - ergothérapeute, 1233 - physiothérapeute, 1550 - travailleur·euse social·e et 2295 - technologue en physiothérapie. Cette entente permettra aux personnes salariées à temps partiel concernées par ces titres d'emploi et désirant augmenter leur nombre d'heures dans un même centre d'activités d'y parvenir.

CONVENTION  
COLLECTIVE  
2023-2028



### **Nouvelle disposition de notre convention collective.**

Les négociations étant terminées, il est maintenant venu le moment de vous faire la présentation de notre nouvelle convention. Le mandat 5 recommencera ses tournées sur vos sites afin de répondre à vos questions sur notre nouvelle convention.

### **Réorganisation du secteur DPJ/DPJF**

L'employeur nous a informés dernièrement qu'il mettait en place une grande réorganisation touchant le secteur DPJ-DPJF. Ces deux secteurs seront scindés. Pour le moment, les équipes ont été rencontrées par l'employeur afin de présenter leurs projets. Votre équipe syndicale s'assurera que vos droits en lien avec notre convention collective soient respectés.

### **L'autonomie professionnelle des hygiénistes dentaires en jeunesse et CHSLD.**

L'APTS rencontrera prochainement l'ordre professionnel des hygiénistes dentaires afin de discuter de l'autonomie professionnelle et de leur vision.



Si vous avez des questionnements syndicaux pour ces sujets énumérés ou tout autre sujet, n'hésitez pas à nous contacter via courriel au : [mandat5.04@aptsq.com](mailto:mandat5.04@aptsq.com) ou via téléphone au : 1 866 980-2787 #1 #5.

Josianne Vachon, directrice  
Stéphane Roberge, conseiller syndical

## MANDAT 6

Bonjour,

Au mandat 6, nous travaillons activement à la préparation des auditions de plusieurs griefs prévus pour arbitrage dans les prochaines semaines. Des pourparlers ont aussi lieu régulièrement avec les représentants patronaux afin d'en arriver, dans la mesure du possible, à une entente satisfaisante. Voici le sujet de ces griefs :

1. Avis/Directive de l'Employeur concernant le cumul, l'utilisation ou le paiement des congés mobiles psychiatriques accumulés conformément à l'article 22 et la clause 9.10 des dispositions nationales. Subsidièrement, modification unilatérale d'une pratique passée/estoppel. Audition prévue le 22 octobre 2024.
2. Non-versement des différentes primes, montants forfaitaires et autres mesures monétaires à la suite d'un ordre d'isolement et/ou dans le cadre du calcul de l'indemnité de remplacement du revenu pour les 14 premiers jours à la suite d'une lésion professionnelle. Audition a eu lieu le 6 septembre 2024.
3. Le congédiement d'une personne salariée ayant consulté des dossiers contrairement aux normes et procédures de l'Employeur. Audition prévue le 22 octobre 2024.
4. Lettre d'entente n° 24 - Article 3 - Omission de verser la prime de 4 % pour les archivistes médical·e·s exerçant exclusivement dans la mission Centre jeunesse (CJ) du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec. Audition prévue le 11 novembre 2024.
5. Contestation d'une suspension avec solde pour fins d'enquête. Audition prévue le 6 décembre 2024.
6. Avis d'affichage multiple de postes d'assistant·e·chef au service des archives et attribution de postes à l'externe avant la tenue de deux affichages. Audition prévue le 10 décembre 2024.
7. Contestation du processus de sélection d'un poste par compétence au motif de partialité et contestation de l'avis de nomination de la candidate retenue le cas échéant. Audition prévue le 11 décembre 2024.

Sébastien Herbert, directeur  
Louise Laroche, déléguée  
Daniel Breton, conseiller syndical

# Vos comités en bref

## Plan de développement des ressources humaines (PDRH)



Le comité a pris une légère pause durant la période estivale. Cependant, les rencontres ont déjà repris. Plusieurs autres rencontres sont au programme pour discuter des divers enjeux que vous pouvez rencontrer. Des rencontres avec la partie patronale sont également prévues afin de trouver un terrain d'entente sur l'interprétation de la clause 31.01 des dispositions locales. Cette entente permettra d'être plus efficace dans l'évaluation des formations qui doivent se retrouver dans le Plan de développement des compétences (PDC) et celles qui ne doivent pas y figurer, le tout dans l'objectif que les sommes soient adéquatement dépensées pour des formations qui vous sont pertinentes.

Nous en sommes déjà à la mi-année financière pour la dépense du budget du PDC qui est de 4 025 104 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025. Il vous est possible de faire une demande de formation interne si celle-ci est disponible sur le MIC. Pour consulter les formations internes disponibles : <https://app.ciusssmcq.ca/rh-cfi>. Il vous est également possible de faire une demande de formation externe pour une formation qui vous serait utile dans votre travail et qui ne se retrouve pas dans le PDC. Pour le faire, vous devez remplir les deux formulaires qui se retrouvent sur le MIC : <https://intranet.ciusssmcq.ca/ciusssmcq/mon-espace/developpement-des-competences/formations-externes>. Si une demande de formation externe vous est refusée, vous pouvez acheminer le refus à votre mandat respectif. Le comité pourra faire des vérifications en lien avec les motifs de refus.

Pour ce qui est du budget du développement de la pratique professionnelle (DPP), les sommes prévues pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 étaient de 767 043 \$. De cette somme, seulement 434 655 \$ ont été utilisés. La somme prévue pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 est de 901 623 \$. N'hésitez pas à faire une demande afin que les sommes qui vous sont allouées soient davantage dépensées. Pour faire une demande, vous devez remplir les deux formulaires qui se trouvent sur le MIC : <https://intranet.ciusssmcq.ca/ciusssmcq/mon-espace/developpement-des-competences/developpement-de-la-pratique-professionnelle-aps>. Vous n'êtes pas certain que votre demande va être acceptée par les ressources humaines (pas uniquement par votre gestionnaire)? Vous pouvez faire préapprouver votre demande avant d'effectuer vos achats. Vous n'aurez qu'à fournir vos factures à la suite de l'approbation de votre demande.



Votre comité PDRH

Josianne Vachon, Sébastien Herbert, Monique Boulanger, Stéphanie Nault, Jean-François Roberge et Manon Hamel

## Santé et sécurité au travail

La LMRSSST

ATTENTION ARTICLE MÉGA GIGA IMPORTANT!

LMRSSST, mais qu'est-ce que ça mange en hiver ça?

LMRSSST = Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail. Cette loi introduit de nouveaux mécanismes pour la prise en charge de la prévention dans tous les établissements du Québec, et ce, tant dans les entreprises privées que dans les organismes publics tels les CIUSSS/CIUSSS.

Depuis avril 2022 nous sommes en « régime intérimaire ». En termes simples, cela veut dire que nous avons une période transitoire pour mettre en place LA structure de prévention en santé et sécurité du travail que prévoit la Loi. C'est en octobre 2025 que l'entrée en vigueur du règlement sur les mécanismes de prévention se fera.

Ce que l'employeur doit faire entre avril 2022 et octobre 2025 :

Les établissements ayant 20 travailleurs et plus (on s'entend, le CIUSSS MCQ compte plus de 22 000 travailleur.euse.s) doivent :



# Vos comités en bref (suite)

- Mettre en place un ou plusieurs comités de santé et de sécurité (CSS);
- Désigner un ou plusieurs représentant.e.s en santé et en sécurité (RSS) – ce mandat revient aux syndicats;
- Consigner l'identification et l'analyse des risques.

LA question : mais est-ce que notre employeur, le CIUSSS MCQ travaille sur ce projet d'envergure? Bien sûr!

La 2<sup>e</sup> question : est-ce que mon syndicat participe à cette mise en place? Absolument!

Actuellement nous avons ce qu'on appelle un comité paritaire en santé et sécurité du travail (clause 34.05 des dispositions nationales APTS pour nourrir ta curiosité sans fin). Ce comité paritaire est en place depuis la fusion des 12 anciens établissements au CIUSSS MCQ. De ce comité, nous avons, avec l'employeur et les autres syndicats, créé un sous-comité pour la mise en place de la LMRSSST. Les travaux ont débuté en novembre 2022.

LE projet, mais c'est quoi concrètement?

Dans un établissement aussi gros que le CIUSSS MCQ, le travail pour créer la nouvelle structure en SST qui répond à la LMRSSST n'est pas une mince tâche. Nous avons, rappelons-le, plus de 140 établissements (adresses différentes), plus de 250 km sur le territoire, sans parler des multiples missions : centre jeunesse, DITSA-DP, services en dépendances, CH, etc. Nous devons donc créer des regroupements d'établissements (établissements = adresses civiques), qui ont des activités de même nature (des activités similaires ou apparentées, tâches comparables, conditions d'exercices/environnement de travail semblables) afin de créer les CSS. ATTENTION POTIN : on parle possiblement de 8 CSS.

Ah j'oubliais quelque chose d'ultra-important dans mon explication de la LMRSSST! Avant (mais encore en ce moment en attendant la mise en place de la nouvelle structure), la prévention et les interventions en SST se faisaient par l'employeur en collaboration avec les syndicats (notamment via le CPSST et ses divers comités). Maintenant, avec la nouvelle loi, la prévention sur le terrain devra se faire par des travailleur·euse·s et l'employeur. Oui, oui, tu as bien lu! Toi là l'éducateur ou toi la technologiste médicale, tu pourrais être libéré·e pour faire de la santé et sécurité au travail!

C'est donc LÀ que l'article devient méga-important!



Lorsque la structure sera officielle, nous (les syndicats, en collaboration avec l'employeur) ferons un processus de sélection pour nommer ou élire les RSS et des représentant.e.s des travailleur·euse·s qui vont siéger sur les CSS. Les RSS seront donc libéré·e·s à différentes hauteurs pour faire les tâches qui leurs seront dévolues en lien avec la SST.

Vous serez informés au fur et à mesure de la progression des travaux. De plus, nous tiendrons une session d'information avec vos agent.e.s de liaison afin qu'ils puissent bien comprendre ce qu'est la LMRSSST et qu'ils puissent être des agent·e·s multiplicateurs afin de bien vous tenir informés (vous réfère à votre équipe syndicale locale au besoin).

En attendant, si votre curiosité devient insoutenable voici un site Internet où vous pourrez assouvir votre soif de connaissance LMRSSST : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/lois-reglements/modernisation-sst>

Votre responsable SST et vice-présidente  
Claudia Roy

## Développement durable

Lors des dernières parutions du journal MCQ, nous avons effectué un appel d'intérêt aux membres pour la tenue de diners discussions sur les enjeux environnementaux. Nous avons reçu l'intérêt de plusieurs personnes et nous tenions à vous remercier pour votre désir d'implication. Jusqu'à présent, deux diners discussions ont été tenus. Nous avons discuté de l'offre de service du CIUSSS MCQ, les priorités d'action en développement durable du CIUSSS MCQ, le plan d'action en approvisionnement responsable du CIUSSS MCQ, le plan d'action de l'APTS et l'appel de projet du Front commun pour la transition juste en milieu de travail.



Stéphanie Nault  
Responsable de la table des enjeux environnementaux

# Canaux de communication

## Communication par courriel :



Dans le cas où des collègues ne recevraient pas nos courriels, il est fort probable que nos messages atterrirent dans le courrier indésirable (POURRIEL). Nous vous invitons à y porter attention afin de ne manquer aucune information syndicale. Si nos courriels n'y sont toujours pas, invitez-les à nous contacter via : [mcq@aptsq.com](mailto:mcq@aptsq.com) afin que nous puissions les ajouter à nos listes d'envoi.



Nous vous invitons à AIMER la page [Facebook Syndicat APTS Mauricie Centre du Québec](#), plusieurs informations syndicales importantes y sont publiées régulièrement.

facebook

Nous vous rappelons l'importance de fournir **une adresse courriel personnelle**, car certaines informations syndicales ne peuvent pas vous être transmises via les adresses courriel de l'Employeur. Par exemple, pour être en mesure de s'inscrire et de recevoir le lien Zoom et vos codes pour assister à l'une des rencontres des assemblées syndicales.

## Pour nous joindre :



Notre numéro centralisé est le 1 866 980-2787. Écoutez les options et votre appel sera transféré directement sur le téléphone cellulaire du correspondant de votre choix. Vous pouvez aussi nous joindre par courriel à l'adresse [mcq@aptsq.com](mailto:mcq@aptsq.com). Laissez-nous un message détaillé incluant votre nom, numéro d'employé-e, titre d'emploi ainsi que le centre d'activités pour lequel vous travaillez et le moyen pour vous joindre. Merci de votre collaboration.



**Passez un bel automne**